



## acquisition nationalite francaise

Par **MIMI982**, le **07/04/2011** à **00:11**

Bonsoir,

Je suis nee en France en 1969 de parents gabonais nes avant l'indépendance et qui sont rentres en afrique. Mes freres et soeurs ont tous fait leur demarches en 1997 depuis le Gabon et vivent tous en europe. Je me suis rendu au consulat a libreville ou je reside principalement mais ils m'ont dit d'ecrire a la prefecture. Je souhaiterais savoir quelles sont les demarches a suivre afin d'acquérir la nationalite francaise et en faire beneficier mes enfants qui sont encore mineurs; et surtout a qui m'adresser.

Merci

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **00:44**

Puisque vous vivez au Gabon, vous ne pouvez pas acquérir la nationalité française. Ce que vous voulez faire c'est faire reconnaître que vous êtes Français de naissance (donc d'office, vos enfants le seraient aussi).

Le Gabon faisait bien partie des territoires sous souveraineté française, l'indépendance a eu lieu en 1960. Donc vous êtes né après l'indépendance mais avant 1994 (changement de la loi), et en France, le double droit du sol devrait s'appliquer.

Votre démarcher est donc de demander, au Tribunal d'instance de votre commune de naissance, un certificat de nationalité française. Pour cela vous devez avoir la copie intégrale de votre acte de naissance (à demander à la commune de naissance, en France), la copie intégrale des actes de naissance de vos parents (pour prouver leur naissance au Gabon avant 1960)

Par **caloulou**, le **02/07/2014** à **17:23**

Bonjour Mimi,

Avez-vous eu une réponse du Tribunal d'instance? Je suis excatement dans la même situation que vous, sauf que je suis née en 1973.

Merci pour votre réponse